



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE

Service du Juge de l'Exécution
Annexe du TGI
6 Rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE
Tél : 01.40.97.14.83 / 85
Fax : 01.40.97.14.77

Bureaux 2.56
Accueil du Public de 9h00 à 12h00
13h30 à 17h00

Vous souhaitez faire une demande relative à l'exécution d'une décision de justice ordonnant votre expulsion **(art 17 à 20 du décret du 31 juillet 1992 modifié)**

Soit par lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant les coordonnées exactes de votre adversaire, l'objet de la demande et les motifs.

Soit sur simple déclaration au greffe, à l'adresse et aux horaires susmentionnées, lors de laquelle vous préciserez impérativement votre adresse.

Dans tous les cas, il est nécessaire, afin que le greffe puisse enregistrer votre demande, de nous fournir les documents suivants :

- une copie intégrale du commandement de quitter les lieux
- une copie intégrale de la signification (ou "modalités de remise") du commandement de quitter les lieux (l'avis de signification n'est pas une signification),
- une copie intégrale de la décision de justice ordonnant l'expulsion (en vertu de laquelle le commandement de quitter les lieux vous a été délivré)
- une copie intégrale de la signification (ou "modalités de remise") de la décision de justice ordonnant l'expulsion (l'avis de signification n'est pas une signification)

Si vous ne disposez pas de tous ces documents, il convient de vous adresser à l'huissier saisi de votre dossier pour qu'il vous en donne copie.

En cas de sollicitation d'un délai, le nom des différents demandeurs devra figurer sur la déclaration au greffe, une personne ne pouvant solliciter un tel délai qu'en son nom, et devant dans le cas contraire être munie d'un pouvoir.

Si vous souhaitez contester une saisie, obtenir des délais de paiement, demander le prononcé ou la liquidation d'une astreinte ou former une demande en dommages et intérêts après expulsion, vous devez procéder par voie d'assignation